



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.03.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-deux mai à dix-huit heures et trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Jean-Paul SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Muriel FINE a été élue secrétaire de séance.

Objet : INHA - Avenant n°1 à la convention relative à la délégation d'une agence postale et à la mise à disposition de locaux

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par convention signée le 26 janvier 2017, la commune a délégué à l'Association INITIATIVES NORD HAUTES ALPES la gestion de l'agence postale communale. Cette convention avait été conclue pour une durée de 9 ans, jusqu'au 25 janvier 2026.

À la fin du mois de mars 2024, la municipalité a été informée des difficultés rencontrées par l'association qui ont conduit à sa fermeture administrative et la cessation de ses activités le 11 avril 2024. Aussi, l'agence postale a donc été reprise en régie par les services municipaux.

Afin de formaliser la fin de cette collaboration, il convient de signer un avenant pour résilier d'un commun accord ladite convention à la date du 11 avril 2024.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2016 autorisant la signature de la convention relative à la délégation de l'agence postale ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention relative à la délégation d'une agence postale et à la mise à disposition de locaux.

Considérant la nécessité de signer un avenant afin de résilier la convention de délégation de la gestion de l'agence postale à l'Association INITIATIVES NORD HAUTES ALPES qui a cessé ses activités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **DECIDE** d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à la délégation d'une agence postale et à la mise à disposition de locaux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la délégation d'une agence postale et à la mise à disposition de locaux et à prendre toutes dispositions dans ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 22 mai 2024.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Emeric SALLE



Muriel FINE